


 Mai-Juin 2009

Numéro 35



le journal de Jean Besson

Sénateur de la Drôme, Vice-Président de la Région Rhône-Alpes



Cabinet parlementaire de Jean BESSON

Assistants parlementaires

Pierre-Henry Cordier

Hervé Rasclard

BP 12626-26958 VALENCE cedex 9

Tel : 04.75.55.55.51

Fax : 04.75.56.31.88

E-mail : besson.jean@wanadoo.frSite : www.jeanbesson.net


Région Rhône-Alpes

Chargée de mission

Anne-Valentine LAPASSAT-SEKANGUE

Tel : 04 72 59 53 55

E-Mail : alapassat@rhonealpes.fr

La crise actuelle économique et financière, avec ses conséquences sociales dramatiques, nous rappelle que nous n'avons peut-être jamais eu autant besoin d'Europe.

Les élections européennes du 7 juin prochain prennent dans ce contexte un relief particulier. Le choix qui sera fait ce jour-là conditionnera en effet les conditions de sortie de cette crise et l'édification de la société européenne de demain. Dans cette période charnière, les défis sont gigantesques et seule une réelle coordination des politiques publiques à l'échelle continentale, prônée notamment par le Directeur du FMI, Dominique Strauss-Kahn, sera en mesure de les relever.

Dans cette perspective et pour les besoins du rendez-vous du 7 juin prochain, les sociaux démocrates et les socialistes des 27 pays de l'Union européenne se sont dotés d'une feuille de route commune appelée « *Le Manifeste: Les citoyens d'abord, un nouveau sens pour l'Europe* ». Elle s'articule autour d'un Pacte européen de Progrès social, d'un plan de relance massif agissant à la fois sur l'investissement et sur la consommation et d'un plan de lutte contre le changement climatique.

L'Europe a accompli son grand projet qui était celui de la paix. Elle doit maintenant s'en trouver un autre, pour se réconcilier avec ses citoyens, sans céder aux sirènes du protectionnisme et du repli sur soi. L'objectif est donc de redonner de l'espoir et de faire comprendre aux citoyens que l'Union européenne peut améliorer leur vie quotidienne. Les mesures défendues par le Parti Socialiste Européen, telles que l'harmonisation fiscale, le vote d'une directive sur les services publics, la mise en place de politiques communes notamment dans le domaine de l'énergie, vont dans cette direction.

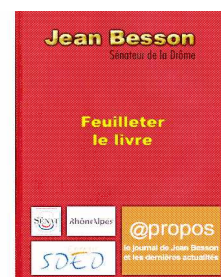
Je suis convaincu qu'avec ses 220 députés, le PSE est en mesure de s'imposer comme la grande force politique susceptible de changer le cours de l'Union Européenne. Dans notre région du grand Sud Est, c'est Vincent Peillon qui portera le drapeau de cette Europe politique, sociale, environnementale et énergétique à laquelle je crois.

Il s'est engagé avec conviction pour (re) donner du sens et insuffler un nouvel élan à l'Europe. Ce combat je le partage. C'est pourquoi, je compte bien continuer à m'y investir avec énergie et passion.

Cordialement.



Plus d'informations sur www.jeanbesson.net



L'Europe aide au développement des Régions



L'Europe a souvent mauvaise presse. Pourtant, au niveau local, les fonds européens financent de nombreux projets qui modifient le quotidien de nos concitoyens. C'est le cas pour Rhône-Alpes qui en tant que grande région européenne bénéficie d'importants crédits.

La politique régionale européenne s'articule autour de trois objectifs que financent les Fonds structurels pour un montant total en Europe de 347 milliards d'euros.

- un **objectif « convergence »** destiné à aider les régions les moins prospères d'Europe à combler leur retard de développement.

- un **objectif « compétitivité régionale et emploi »** permettant de renforcer l'innovation et le potentiel d'emploi.

- un **objectif « coopération territoriale européenne »** afin de développer les actions de coopération par des programmes opérationnels transfrontaliers.

Entre 2007 et 2013, le potentiel de financement européen des projets rhônalpins s'élève à plus de 1,2 milliards d'euros au titre de la politique régionale, auquel s'ajoutent d'autres financements pour l'économie de la connaissance, les transports etc..., soit **un total de 2,5 milliard d'euros**. Avec l'ouverture dès 1990 d'une antenne à Bruxelles, la région Rhône-Alpes a mis au rang de ses priorités l'utilisation maximale de ces programmes.

L'Europe est donc très présente en Rhône-Alpes à travers les subventions accordées. Mais elle l'est aussi grâce au développement de coopérations interrégionales.

Jean Besson en tant que Vice-Président de la Région Rhône-Alpes, délégué aux affaires européennes et aux relations internationales, conduit en la matière, au côté du Président Jean-Jack Queyranne, une politique volontariste en engageant ou en approfondissant des partenariats au sein des « **Quatre Moteurs pour l'Europe** » (**Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie et Rhône-Alpes**), avec nos voisins de la Région Piémont et du Canton de Genève, avec les Régions polonaise de Malopolska et hongroise de Transdanubie du Sud.

La région Rhône-Alpes fait aussi partie de l'Eurorégion qui compte comme autres membres, la Ligurie, la vallée d'Aoste, le Piémont et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Offrir une vision plus globale que la politique traditionnelle des territoires, nouer des liens politiques et culturels entre les populations, mettre l'accent sur le développement durable et les services, et utiliser au mieux les financements européens dédiés à la coopération frontalière, telles sont les priorités de ce projet commun. **Au cours de ce premier semestre 2009, la Région Rhône-Alpes a présidé cette organisation représentant 17 millions d'habitants.** A cette occasion, dix émissions illustrant les thématiques traitées par les Régions partenaires, (transports et accessibilité, environnement et développement durable, innovation et recherche) ont été réalisées. Ces émissions sont diffusées tous les quinze jours jusqu'au mois de juillet sur le réseau franco-italien TV8 Mont-Blanc, et sont consultables sur le site Internet de l'Eurorégion.

La Région Rhône-Alpes fait bouger les TER de la vallée du Rhône !



Afin de présenter les nouveaux services TER dans la vallée du Rhône, un point avec la presse a été organisé le lundi 15 décembre, présidé par Jean Besson, Vice-Président de la

région Rhône-Alpes. A ses côtés, étaient présentes Michelle Eybalin et Nathalie Nieson, Présidente de Comité de lignes et conseillère régionale. En décembre 2007, le cadencement de la vallée du Rhône n'avait été mis en oeuvre que partiellement.

En effet, il était nécessaire d'attendre celui de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Aujourd'hui, l'objectif d'une **liaison rapide toutes les heures entre Valence et Lyon Part Dieu (dans les 2 sens)**, est quasiment atteint. Par ailleurs, **la mise en œuvre du cadencement sur la ligne Valence-Avignon** a nécessité

d'homogénéiser la politique d'arrêts des trains, de maintenir une desserte fréquente à la demi-heure le matin et le soir pour répondre aux besoins des voyageurs habitant en périphérie de Valence et d'Avignon. 18 allers et retours sont maintenant assurés quotidiennement entre ces deux villes. Ce cadencement fait écho à la réalisation de la ligne **Transport Express Régional (TER) entre Nyons et la gare de Montélimar**. Cette mesure, attendue depuis longtemps dans le sud de la Drôme, est devenue il y a un peu plus d'un an une réalité sous l'impulsion de Jean Besson. Avec 29 voyages par jour, cette ligne TER est une réussite. Une desserte express permet dorénavant une correspondance avec les TGV depuis Montélimar vers Paris notamment.

En visite dans le sud de la Drôme au mois de mars dernier, Monsieur Dominique Bussereau, Ministre des transports, a affirmé que la **gare TGV d'Allan** sera bien réalisée. A cette occasion, Jean Besson et Bernard Soulage, Vice-Présidents de la Région Rhône-Alpes, ont confirmé l'engagement financier du Conseil Régional dans ce projet.

Les relations du Sénat avec l'Europe



Selon l'article 88-4 de la constitution réformée, le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil de l'Union européenne, les projets d'actes législatifs européens et les autres projets ou propositions d'actes de l'Union européenne.

C'est à l'Assemblée Nationale et au Sénat qu'il revient donc de préciser les modalités d'application des directives communautaires les plus importantes. Dans la pratique, l'activité européenne du Sénat repose essentiellement sur la Commission des Affaires

Européennes qui a été instituée à la suite de la réforme constitutionnelle du 23 juillet dernier. Composée de trente-six membres, cette Commission examine systématiquement tous les textes européens soumis aux deux Assemblées, procède à des auditions, participe à l'élaboration des résolutions du Sénat. Si le blocage irlandais est surmonté et le Traité de Lisbonne ratifié, les Parlements nationaux pourront participer davantage aux travaux de l'Union Européenne, **en veillant au respect de ce principe de subsidiarité** inscrit dans le Traité. Auquel cas, l'Union n'interviendra que si, et seulement si, les objectifs de l'action envisagée peuvent être mieux atteints au niveau européen.

L'adoption du projet de loi constitutionnelle de juillet dernier, a d'ailleurs retenu la capacité pour le Sénat et l'Assemblée Nationale de former **"un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne contre un acte législatif européen pour**

violation du principe de subsidiarité". Cela constituerait une réelle avancée, car beaucoup de citoyens estiment, à juste titre, que l'Union est trop interventionniste et se disperse.

Enfin, dans le but de pouvoir intervenir le plus en amont possible des décisions, le Sénat a créé une antenne administrative permanente à Bruxelles, le but étant d'informer rapidement le Sénat des activités des institutions européennes et des projets en cours d'élaboration. La deuxième fonction de cette antenne est l'assistance aux collectivités locales.

Certes, de nombreuses régions, et de plus en plus de départements, sont d'ores et déjà représentés à Bruxelles. A commencer par la Région Rhône-Alpes.

Mais dans un contexte budgétaire serré, il importe de mettre le maximum de chances de son côté lors, par exemple, d'une demande de fonds européens.

DEFENDRE LES SERVICES PUBLICS

Les services d'intérêt général constituent un des piliers du modèle social européen et jouent un rôle majeur dans la garantie de la cohésion sociale, économique et territoriale de l'Union européenne.

Ils apparaissent d'autant plus nécessaires dans le contexte actuel de crises économique et financière aux multiples répercussions sociales. C'est pourquoi, Jean Besson avec plusieurs de ses collègues socialistes, a déposé **une proposition de résolution au Sénat visant à inscrire à l'ordre du jour des institutions européennes une directive sur les services d'intérêt général.**

Cette initiative est plus que jamais d'actualité car la présidence française de l'Union européenne s'est achevée sans qu'aucune mesure n'ait été prise dans ce sens. Les élections européennes de juin prochain sont l'occasion d'inscrire cette question au cœur des débats. L'enjeu est important: en effet, sans l'édification d'une Europe sociale et protectrice, l'Europe ne pourra se réconcilier avec ses citoyens.

Le lancement des élections européennes à Valence



La première réunion de travail des candidats et des responsables départementaux du Sud-Est pour les élections européennes, organisée par Patrick Mennucci, Directeur de Campagne, s'est tenue dans la Drôme à Valence jeudi 26 mars.

Elle s'est déroulée autour de Vincent Peillon, tête de liste dans la région Sud-Est et de ses colistiers. Une conférence de presse était organisée à cette occasion avec Christine Priotto et Gilles Breyse candidats de la Drôme et de l'Ardèche, d'Alain Maurice, Maire de Valence, Jean Besson et Bernard Piras, Sénateurs de la Drôme, Michel Gregoire, Premier Vice-Président du Département, Eliane Giraud, Conseillère Régionale et Béatrice Fréconon, Première Secrétaire Fédérale de la Drôme.

Rappelons que lors de la Convention Nationale du 21 mars dernier, la liste Sud-Est des candidats socialistes aux élections européennes, emmenée par Vincent Peillon, a été ratifiée, conformément au vote des militants (85 % de votes favorables dans la région Sud-Est).

Le point d'étape des trois sénateurs de la Drôme

A l'issue de six mois de session parlementaire, Jean Besson, Didier Guillaume et Bernard Piras, accompagnés de leurs suppléants, Danielle Pic, Max Feschet et Pierre Combes, ont souhaité dresser un premier bilan de leur action avec la presse locale.



Depuis septembre dernier, l'agenda du Sénat a été bousculé par la crise économique et financière sans précédent venue des Etats-Unis. Dans ce contexte, les sénateurs socialistes se sont mobilisés pour demander l'abrogation du paquet fiscal et la mise en oeuvre de mesures concrètes pour encadrer la rémunération des hauts dirigeants.

Autre moment fort : l'annonce par Nicolas Sarkozy du retour total de la France dans l'OTAN. Sur une décision qui marque une rupture avec la politique originale de défense de notre pays, l'exécutif a refusé au Sénat le droit de l'approuver, ou non, par un vote. Les sénateurs socialistes, après plusieurs courriers au Premier Ministre, ont réclamé l'application du nouvel article de la Constitution, l'article 50-1, censé permettre au gouvernement de faire une « déclaration » lorsqu'un groupe parlementaire le demande. Sans résultat. Ce comportement désinvolte est un camouflet sans précédent pour le Palais du Luxembourg, qui ne semble déranger ni son Président, ni la majorité sénatoriale UMP.

Les discussions autour du plan de relance du gouvernement sous dimensionné et axé exclusivement sur les investissements, la réforme de l'audiovisuel, le Grenelle de l'environnement ont été les autres points marquants de cette première partie de session très chargée.

La révision constitutionnelle du 4 février 2008, pour ce qui concerne sa partie consacrée au travail parlementaire, est entrée en application le 1er mars 2009.

Elle prévoit en particulier le partage de l'ordre du jour. Celui-ci est désormais organisé par blocs de quatre semaines. Deux restent réservées aux textes inscrits par le Gouvernement.

La troisième est consacrée aux débats choisis par le Sénat, la dernière semaine étant dédiée au contrôle du gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques.

Un jour de séance par mois est réservé à l'ordre du jour arrêté par les groupes politiques d'opposition.

L'autre aspect important de cette réforme porte sur la discussion en séance publique qui, dorénavant, se déroule à partir du texte adopté par la commission et non plus à partir du projet de loi déposé par le gouvernement. Ces dispositions, auxquelles il faut ajouter la limitation de l'utilisation de l'article 49.3, sont censées donner plus de pouvoir au Parlement.

Or, depuis quelques mois, jamais le travail des députés et des sénateurs n'a été autant bafoué. L'annonce, sans concertation ni vote, par le Président de la République de la réintégration totale de la France au sein de l'OTAN ou encore l'instauration d'un crédit temps visant à limiter les débats au Parlement, en sont l'illustration.

Les responsabilités de Jean Besson au Sénat

Membre de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense; Président du groupe interparlementaire France-Chine; Vice-Président du groupe d'études sur l'énergie; Président du groupe oléicole.

LES DERNIERES QUESTIONS ORALES ET ECRITES

Conséquences pour les communes de la suppression de la ligne budgétaire « animation rurale » du Ministère de l'agriculture

Taxation des Centres de valorisation des déchets ménagers

Conséquences pour les collectivités locales de la restructuration de l'ONF

Mesures en faveur de la filière ovine

Développement de la filière photovoltaïque

Conséquences pour les collectivités locales de la suppression des missions d'ingénierie concurrentielle des DDE et DDA

Pérennité de l'enseignement des sciences économiques et sociales

Aide à domicile et retraités non imposables

Déclassement des voies classées « à grande circulation » dans la Drôme

Modalités d'application de la réduction des délais de paiement pour les collectivités territoriales

Représentation des artisans au sein du conseil économique, social et environnemental

Jean Besson s'est prêté au siège d'Energie SDED à un exercice d'éducation civique qu'il affectionne avec quatorze élèves de quatrième C du collège Paul Valéry de Valence.

Accompagnés de leur professeure, Madame Lucie Allemand, ces apprentis-citoyens l'ont interrogé sur le mandat de sénateur et sur le rôle du Sénat.

